



à partir de 1550€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Visite de l'Acropole à Athènes
- ✓ Excursion dans les Météores
- ✓ Découverte d'Olympie et Delphes

JOUR 1 : MARSEILLE - ATHENES - TOLO

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Voyages. Formalités d'enregistrement. Envol pour Athènes sur vol direct de la compagnie Volotea. Accueil à l'arrivée par votre guide et départ pour la visite panoramique d'Athènes à la découverte des principaux monuments historiques de la capitale : le Parlement gardé par ses célèbres Evzones, ses monuments néo-classique (l'Université, l'Académie, la Bibliothèque), le stade antique de marbre où se déroulèrent les premiers jeux olympiques, le Temple de Zeus et la porte d'Hadrien. Déjeuner au restaurant. L'après-midi, départ pour le Péloponnèse et arrêt au canal de Corinthe, réalisé au XIXème siècle par Ferdinand de Lesseps. Dîner et nuit dans la région de Tolo.

JOUR 2 : EPIDAURE - MYCENES - NAUPLIE - TOLO

Après le petit déjeuner, départ pour la visite du fameux théâtre d'Epidaure, l'un des mieux conservés des bâtiments classiques grecs et encore utilisé aujourd'hui en raison de son acoustique fantastique. Continuation pour Mycènes, antique royaume d'Agamemnon. Déjeuner. Après le repas, visite de l'Acropole avec la porte des Lionnes et le Trésor des Atréas. Découverte de Nauplie, une des villes les plus élégantes de la Grèce, couronnées par la citadelle vénitienne Palamède. Visite d'une distillerie d'ouzo avec dégustation. Retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

GRECE

Merveilles de la Grèce Antique

Du 20 au 27 mai 2026

8 jours / 7 nuits

JOUR 3 : TOLO - MYSTRA - OLYMPIE

Après le petit déjeuner, départ pour le Sud du Péloponnèse, passage par Sparte puis visite de Mystra, deuxième capitale de l'empire byzantin avec ses 30 églises de l'époque des Empereurs Paléologues. Déjeuner. Après le repas, nous nous dirigerons vers Olympie en passant par la nouvelle route longeant Kalo Nero. Dîner et nuit dans la région d'Olympie.

JOUR 4 : OLYMPIE - DELPHES

Petit déjeuner et départ matinal en direction d'Olympie. Visite du site où pour la première fois l'homme côtoyait les Dieux dans l'histoire grecque et que des jeux lui étaient consacrés. Déjeuner dans une taverne puis découverte de l'atelier de Phidias, du Temple de Zeus, d'Héra et du stade. Continuation par la découverte du musée d'Olympie où se trouve le célèbre Hermès de Praxitèle. Départ pour Patras, et traversée du Golfe de Corinthe par le pont de Rion-Antirion : le plus long pont suspendu du monde. Dîner et nuit dans la région de Delphes.

JOUR 5 : DELPHES - METEORES

Après le petit déjeuner, départ pour une journée d'excursion à Delphes, qui fut pendant longtemps considéré comme le « Nombril de la terre ». Visite du site archéologique niché dans un décor champêtre, ponctué d'oliviers et de cyprès. Découverte du domaine du dieu solaire, où se dresse le grand temple d'Apollon, où officiait autrefois la Pythie. Continuation avec la fontaine de Castalie, le stade et le théâtre antique. Déjeuner puis visite du musée archéologique qui expose une magnifique collection d'objets d'art antique trouvés dans la région. Ce musée est l'un des plus importants de la Grèce par la variété et la qualité des objets exposés tels que la statue de l'Aurige, le Sphinx de Naxos et l'Omphalos. Après la visite, départ pour les Météores. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 6 : METEORES - ATHENES

Petit déjeuner puis départ pour la découverte des Météores, véritable décor surréaliste où se dressent des monastères byzantins perchés sur des pitons rocheux aux parois vertigineuses. De leur sommet, les monastères perchés offrent une vue magnifique sur la vallée du Penée. Visite de deux monastères importants (en fonction des conditions météorologiques) : de Varlaam, d'Agios Stefanos ou du Grand Météore. Déjeuner. L'après-midi, route en direction d'Athènes en passant par les Thermophyles, ancien passage de Grèce par le Golfe Maliaque au nord et un massif montagneux du Pindé au sud. Installation dans votre hôtel situé dans la région d'Athènes. Dîner et logement.

JOUR 7 : ATHENES

Après le petit-déjeuner, la matinée sera consacrée à la visite de l'Acropole, emblème de la ville. L'Acropole est une ancienne citadelle perchée au sommet de la capitale grecque. Abritant l'emblématique Parthénon, dédié à la déesse grecque Athéna, l'Erechthéion et les Propylées, ce site archéologique est la pierre angulaire de la civilisation grecque antique. Puis, promenade dans le quartier de la Plaka où règne une atmosphère unique grâce aux nombreuses tavernes et boutiques. Déjeuner. L'après midi, visite du nouveau musée de l'Acropole où vous pourrez admirer les frontons et les frises du Parthénon et les célèbres Koré. Dîner et nuit dans la région d'Athènes.

JOUR 8 : ATHENES - MARSEILLE

Petit déjeuner et transfert à l'aéroport d'Athènes. Formalités d'enregistrement et envol pour Marseille-Provence sur vol direct de la compagnie Volotea. A votre arrivée, retour en autocar vers vos différentes localités de départ.

FORMALITÉS:

Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne. La photocopie de votre carte d'identité ou passeport est obligatoire au moment de votre inscription. Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar aller/retour jusqu'à l'aéroport
- Le transport aérien Marseille / Athènes / Marseille sur vols Volotea ou tout autre compagnie lata
- Les taxes d'aéroports (90€ au 25/08/25)
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
- Le transport en autocar de tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtels 3*** (normes locales)
- La pension complète du déjeuner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8
- La présence d'un guide local durant le circuit
- La présence d'un accompagnateur Sabardu Voyages**
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- Les entrées dans les sites et musées
- Les écouteurs individuels pendant le circuit
- La taxe de séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation (Offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 260 € / personne
- Les dépenses personnelles
- Les boissons
- Les pourboires guide et chauffeur



En partenariat avec




CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n' entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).